



AGENTS TERRITORIAUX DE LA PETITE COURONNE

Quel rôle joue le CIG dans la protection de ma santé, mon bien-être, ma protection sociale et ma sécurité ?

CIG petite couronne



Quel rôle joue le CIG dans la protection de ma santé, mon bien-être, ma protection sociale et ma sécurité ?

Ce qu'il faut savoir

Durant votre parcours professionnel, vous pouvez avoir à faire à deux organismes qui traitent de questions médicales et dont le secrétariat est assuré par le CIG :

✓ La commission de réforme interdépartementale (CRI) est une instance consultative composée de 2 médecins généralistes, de 2 représentants de l'employeur (élus) et de 2 représentants du personnel. Elle émet des avis, dans le respect du secret médical. La CRI est consultée dans les cas suivants : l'imputabilité au service d'un accident survenu sur le lieu de travail, d'un accident de trajet ou d'une maladie professionnelle, la mise à la retraite pour invalidité, la détermination d'un taux d'invalidité, d'autres cas fixés par les textes. L'agent peut saisir directement la CRI.

✓ Le comité médical interdépartemental (CMI) est une instance consultative composée uniquement de médecins agréés. Il est compétent sur les questions d'ordre médical relatives aux congés de longue maladie, de longue durée, de grave maladie, de disponibilité d'office, de prolongation des congés de maladie au-delà de 6 mois, d'aptitude ou inaptitude à l'exercice des fonctions, de temps partiel thérapeutique et autres aménagements des

conditions de travail, de reclassement, d'admission aux emplois publics, de réintégration après 12 mois consécutifs de congé de maladie. Le comité médical émet un avis qui ne lie pas l'autorité territoriale. 2 exceptions : la reprise des fonctions après 12 mois de congé de maladie ordinaire et la reprise des fonctions après un congé de longue maladie ou un congé de longue durée.

Par ailleurs, les agents peuvent bénéficier, si leurs employeurs publics sont adhérents, des missions optionnelles proposées par le CIG dans le domaine de la santé, du bien-être, de la sécurité et de la protection sociale. Au nombre de ces missions, citons la médecine préventive, la prévention des risques psychosociaux, la prévention des risques professionnels, l'insertion et le maintien dans l'emploi, l'accompagnement social. Les employeurs peuvent également souscrire à un contrat groupe négocié de protection sociale complémentaire (mutuelle et prévoyance) ainsi qu'à un contrat groupe négocié proposant des prestations d'actions sociales et solidaires (vacances, famille, loisirs...).



D'INFOS

www.cig929394.fr

Le CIG petite couronne, utile à toutes et à tous.

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France est un établissement public intervenant dans le domaine de la gestion des ressources humaines.

1 RUE LUCIENNE GÉRAIN 93698 PANTIN CEDEX / TÉL. 01 56 96 80 80 / FAX 01 56 96 80 81

CIG petite couronne

